OCOM C337.01 – UTILISER UNE RADIO POUR LES TRANSMISSIONS DESTINÉES À L'AVIATION

1. **Rendement.** Utiliser une radio pour les transmissions destinées à l'aviation.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) des radios portatives,

      (2) de la supervision, et

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** Le cadet, jouant le rôle d'un pilote, doit utiliser une radio pour les transmissions destinées à l'aviation, y compris :

   a. utiliser l'alphabet et les chiffres phonétiques;

   b. communiquer l'arrivée (l'atterrissage) d'un aéronef; et

   c. communiquer le départ (le décollage) d'un aéronef.

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Réviser l'alphabet et les chiffres phonétiques.	Activité en classe	5 min	C3-116 (p. 218) C3-182
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets de se pratiquer à utiliser la radio afin de communiquer l'arrivée d'un aéronef.	Démonstration et exécution	10 min	C3-116 (p. 221 à 226) C3-182
PE3	Expliquer, démontrer et demander aux cadets de se pratiquer à utiliser la radio afin de communiquer le départ d'un aéronef.	Démonstration et exécution	10 min	C3-116 (p. 221 à 226) C3-182

5. **Durée**

   a. Introduction/Conclusion : 5 min

   b. Activité en classe : 5 min

   c. Démonstration et exécution : 20 min

   d. Total : 30 min

6. **Justification**

   a. Une activité en classe a été choisie pour le PE 1, parce que c'est une façon interactive de réviser l'alphabet phonétique.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PG-002/A-CR-CCP-803-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 2 et 3, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la façon d'utiliser une radio, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer les transmissions radios sous supervision.

7. **Documents de référence**

a. C3-116 (ISBN 0-9680390-5-7) MacDonald, A.F. et Peppler, I. L. (2000). *Entre ciel et terre : Édition du millénaire*. Ottawa, Ontario, Aviation Publishers Co. Limited.

b. C3-182 *Guide d'étude du certificat restreint d'opérateur radio (compétence aéronautique)*. (1990). Extrait le 23 octobre 23 2007 du site http://www.ic.gc.ca/epic/site/smt-gst.nsf/fr/sf01397f.html.

8. **Matériel d'instruction**

a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,

b. des radios portatives, et

c. une liste des expressions.

9. **Matériel d'apprentissage**

a. des radios portatives, et

b. une liste des expressions.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** Selon les ressources disponibles, cet OCOM peut être donné durant un jour d'instruction en vol de familiarisation en collaboration avec l'établissement d'instruction technique.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PG-002/A-CR-CCP-803-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.